

Manifestations et Concours

Tous les adhérents sont tenus de participer aux concours départementaux, régionaux et fédéraux, spectacle, défilé et manifestations organisés par notre association.

Remarque : Pour tout désistement non justifié par un certificat médical lors d'un concours donne droit à une amende de 5,00 €.

Tous participent aux concours en tenue règlementaire de l'association.

Tenues :

Pour les filles : lors des concours, le justaucorps de l'association est obligatoire, son prix est de 60 €.

Une commande sera faite en début de saison.

Pour les garçons : Short, sokol et léotard du club pour l'ensemble des gymnastes.

Pour les entraînements, les jeunes porteront une tenue sportive adaptée.

- ➡ Un cahier de présence sera tenu à jour. Les absences devront être signalées auprès de l'entraîneur.
- ➡ Les utilisateurs devront respecter le matériel mis à leur disposition. Ils seront responsables des dégâts occasionnés intentionnellement.
- ➡ Les jeunes ne devront pas arriver trop en avance et devront repartir dès la séance terminée. L'association décline toute responsabilité avant et après les entraînements.
- ➡ En cas d'accident, les parents doivent remplir le formulaire de déclaration d'accident à retirer auprès de l'entraîneur et le renvoyer dans les trois jours qui suivent.
- ➡ Les cours commencent en septembre et se terminent en juin. Pas de cours assurés pendant les vacances scolaires, sauf sur demande de l'entraîneur.

Covid19 :

Arrivé(e) en tenue, apporter sa serviette et un petit sac pour la magnésie qui sera distribuée au premier cours et le masque pour les plus de 11 ans obligatoire jusqu'à la pratique.

Les parents devront rester à l'extérieur. Les enfants mettront leurs affaires sur les gradins.

Pièces à fournir dès l'inscription : La fiche d'inscription, une photo, une enveloppe timbrée si pas d'adresse e-mail. Un certificat médical obligatoire pour les nouveaux adhérents, le règlement de la cotisation. L'inscription sera valide lorsque le dossier sera complet. Dans le cas contraire, nous nous réservons la possibilité de suspendre l'accès aux entraînements.

Le certificat médical :

Le certificat médical est maintenant valable trois ans mais vous devrez remplir un questionnaire de santé obligatoire. Si toutes les réponses sont négatives vous devrez signer et donner au responsable du cours la partie « Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF ». En cas d'une réponse positive, un nouveau certificat médical est obligatoire.

Les certificats médicaux antérieurs au 1^{er} juillet 2017 ne sont pas valables.

Pour les mineurs un certificat médical n'est plus obligatoire (décret n°2021-564 du 07 Mai 2021), le Questionnaire de santé est obligatoire.

La section gymnastique de la Montjoie est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France dont le but est de promouvoir et développer les qualités sportives, physiques et morales en vue de l'épanouissement de chacun.

Le projet fédéral : Ouverture. Respect. Autonomie. Solidarité. Responsabilité.

Une licence FSCF est établie pour chaque adhérent.

Entraîneur :

tel :